

RÈGLEMENT N° 262-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS N° 218-2008
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de permis et certificats no.218-2008 ;

Considérant que le règlement de permis et certificats no.218-2008 nécessitait des modifications afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé;

Considérant que les modifications sont conformes au plan d'urbanisme;

Considérant que la modification proposée s'inscrit dans une démarche de planification rigoureuse;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est proposé par madame Claudelle Côté, appuyé par monsieur Robert Allaire résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 262-2015 modifiant le règlement de permis et certificats no. 218-2008 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le chapitre 12 intitulé « Certificat d'autorisation pour abattage d'arbres » est abrogé ainsi que tous les articles le composant.

Article 2: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Hélène-de-Chester, le 4 mai 2015.

SIGNÉ

Mme Isabelle Leclerc
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

SIGNÉ

M. Lionel Fréchette
Maire

Projet de règlement adopté le: 2 mars 2015
Transmission à la MRC le: 9 mars 2015
Avis de motion donné le: 2 mars 2015
Avis de l'assemblée publique donné le: 23 mars 2015
Assemblée publique tenue le: 7 avril 2015
Règlement adopté le: 4 mai 2015
Transmis à la MRC: 25 mai 2015
Certificat délivré par la MRC le: 28 mai 2015
Avis public d'entrée en vigueur donné le: 28 mai 2015
Entrée en vigueur le: 28 mai 2015